

nombre, refuserent d'abord de dire leur sentiment ; mais le Cardinal de Saxe-Zeith , qui présidoit à l'Assemblée, en qualité de Primat & Chancelier de Hongrie, les ayant interpellés de parler ; ils répondirent enfin :
» qu'ils attendoient de la justice équitable de
» l'Empereur, que sans avoir égard à la
» mauvaise conduite & à l'opiniâtreté con-
» damnable de leurs Compatriotes, elle
» voudroit bien faire cesser les motifs du
» mécontentement, en rétablissant les Pro-
» testans dans la possession de leurs biens
» concistoriaux, dans leurs privilèges,
» droits & libertés ; qu'à l'égard de ce qui
» regardoit les Grièfs de la Nation en ge-
» neral, concernant le Gouvernement po-
» litique, & les principaux emplois du Ro-
» yaume, ces articles leur étans communs
» avec les Catholiques, ils ne s'éloigne-
» roient pas des sentimens des Députez
» de cette Religion, s'ils en proposoient
» de convenables capables de rétablir la
» tranquillité publique.

Les Députez Catholiques, qui étoient en plus grand nombre, ne parlerent qu'après les Protestans ; Ils dirent qu'ils n'avoient
» aucune opposition à former à la deman-
» de de leurs Compatriotes d'une Religion
» contraire ; pourvu qu'ils n'exigeassent
» rien au préjudice des Loix & de la Reli-
» gion Catholique ; qu'au reste, leurs Supé-
» rieurs ne leur ayant donné d'autres
» instructions, que de concourir en leur
» nom à l'acheminement de la Paix & de
» la concorde avec les Mécontents, pour
» rétablir le calme dans leur commune pa-
» trie, ils avoient besoin de nouvelles instru-
» ctions,